

Québec, le 9 juin 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 6 mai dernier était déposé à l'Assemblée nationale par le député de La Prairie l'extrait d'une pétition par laquelle il est demandé au gouvernement du Québec de réagir afin que les sommes actuellement allouées aux commissions scolaires pour les enfants à besoins particuliers soient versées directement à l'école, au bénéfice de l'enfant, et gérées conjointement par les enseignants et les parents pour que ces enfants puissent bénéficier d'aide scolaire selon leurs propres besoins.

D'abord, je tiens à mentionner que le Ministère et moi-même avons à cœur le bien-être des enfants à besoins particuliers. Le fait qu'ils puissent recevoir les services adaptés à leur situation et que ceux-ci soient financés de manière adéquate fait aussi partie de nos priorités.

Depuis plusieurs années, le Ministère alloue des sommes importantes à ces élèves. Cet effort financier s'est accentué depuis les dix dernières années, portant le total à 2,28 G\$ en 2013-2014. Ces sommes sont consacrées aux services directs aux élèves ayant des besoins particuliers en vue de faciliter leur réussite. Elles sont octroyées dans une enveloppe globale, permettant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés spécialisés en adaptation scolaire qui établissent les services pour les élèves ayant des besoins particuliers.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François Blais